

**La rentrée à l'école se fera le lundi 3 septembre à 8h30.**

## **I - ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

<u>A l'école maternelle (site Ste Anne) :</u>	<u>PPS/PS</u> ROMEFORT Maud et ?	<u>MS</u> GUERIN Brigitte
<u>A l'école élémentaire (site St Joseph) :</u>	<u>GS</u> : DUCHEMIN Béatrice et LE VERGE Sophie	<u>CP</u> : DEPINS Agnès
	<u>CE1</u> : HOUIS Sylvie	<u>CE2</u> : MARTINAGE Laurence
	<u>CE2/CM1</u> : en attente de nomination	<u>CM1/CM2</u> : COUSSEAU Anne

La répartition des élèves dans les différentes classes sera affichée à l'entrée de l'école et également consultable sur le site internet de l'école quelques jours avant la rentrée.

La personne responsable de la classe de CE2/CM1 n'a pas encore été nommée. Il en est de même pour le complément de temps de Mme Romefort (temps partiels de droit).

## **II - HORAIRES**

**Site élémentaire (GS à CM2): Matin : 8 h 30 à 11 h 40      Après- midi : 13 h 25 à 16 h 30**

**Site maternelle (PS et MS): Matin : 8 h 35 à 11 h 45      Après- midi : 13 h 30 à 16 h 35**

**Ouverture du portail : 10 minutes avant l'entrée en classe**

Le (ou la) surveillant(e) de cantine n'acceptera pas les enfants qui mangent à la maison avant 13h15 (élémentaire) et 13h20 (maternelle). Nous demandons aux parents de respecter les horaires de rentrée et de sortie.

**TOUT ENFANT NON RÉCUPÉRÉ À 16H40 (16H45 EN MATERNELLE), SERA CONDUIT À L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE .  
LES ENFANTS SERONT ÉGALEMENT CONDUITS À LA CANTINE AU DELÀ DE 10 MINUTES DE RETARD.**

## **III- ASSOCIATION DES PARENTS**

Un bulletin d'adhésion à l'association des parents d'élèves est joint au dossier d'inscription. **ATTENTION** : le coupon est à compléter si vous ne souhaitez pas adhérer.

## **IV – FICHES DE RENSEIGNEMENTS & AUTORISATION DE SORTIE & de PHOTOGRAPHIER**

Ces fiches sont pré-remplies à partir des informations que vous avez saisies en ligne. Merci d'en vérifier l'exactitude et de les signer.

**Bien vérifier le recto et le verso!**

**TOUT CHANGEMENT SURVENANT EN COURS D'ANNÉE EST À SIGNALER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**

## **V - MEDICAMENTS & MALADIES**

L'apport de médicaments à l'école est **strictement interdit**. De même, aucun adulte de l'école ne peut donner un médicament apporté par l'enfant, même avec votre autorisation. S'il a besoin d'être soigné, il reste à la maison. Pour les maladies chroniques(asthme, allergies..), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est mis en place.

**Toute maladie doit être signalée rapidement à l'école.**

## **VI – CALENDRIER, REUNIONS DE CLASSE**

**Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer les fournitures scolaires le vendredi 31 aout de 17h à 18h00 dans la classe de votre enfant. En élémentaire, vous pourrez récupérer les fournitures à noter au nom de l'enfant.**

**Les dates de réunions de classes vous seront communiquées à la rentrée.**

**Mme Béatrice DUCHEMIN.**